

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 604

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	2 200 000
Jeunesse et vie associative	2 200 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	2 200 000	2 200 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Sport, jeunesse et vie associative » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée nationale, en revenant donc sur l'impact de l'amendement II-264 de première lecture au Sénat.